



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 23 mars 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy.

Etaient excusées : JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine), VINCENT Denise (pouvoir à GONON Florence).

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

### NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

### Délibération n° 2023/19 : Refuge des Mouterres : remplacement de l'installation photovoltaïque

Le refuge les Mouterres peut accueillir 28 personnes du mois de juin à fin septembre. Le site est équipé d'une ancienne installation photovoltaïque qui ne répond plus aux besoins énergétiques du refuge. Les besoins en froid ont petit à petit augmenté ainsi que le petit électroménager pour la cuisine.

De plus, l'installation photovoltaïque actuelle pour la production d'électricité est vétuste, son remplacement est nécessaire au bon fonctionnement du refuge. Un diagnostic a été réalisé en 2022 pour évaluer la consommation journalière en électricité du refuge et dimensionner l'installation de production d'électricité adéquate.

S'agissant de l'électrification d'un site isolé et au regard de la réglementation en vigueur, le maître d'ouvrage de cette opération est Territoire d'Energie 38 (TE38). Le projet est ainsi éligible au financement du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACé) à hauteur de 80% du coût de l'opération. La commune, en tant que propriétaire, intervient pour les 20% restant. Le plan de financement est le suivant :

- Coût du projet : 71 406,00 € HT
- Financement du FACé : 57 124,80 € HT, soit 80%
- Financement communal : 14 281,20 € HT, soit 20%

Considérant qu'afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif, et de la contribution correspondante au TE38.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de réaliser les travaux de remplacement de l'installation photovoltaïque du refuge des Mouterres,

**APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus et la participation de la commune à hauteur de 14 281,20 € HT,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget d'investissement,

**PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 14 281,20 €, ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :  
Date de publication :

03 AVR. 2023  
03 AVR. 2023

Le Maire,  
Bernard MICHEL

